



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance n°2 du mardi 22 novembre 2011**

Sont présents : 21 membres du CA sur 24, quorum atteint (voir annexe 1)

Monsieur DUPRADEAU, Principal, Président du CA, ouvre la séance à 17h30.

Il excuse l'absence de Mesdames KHERKHACH (représentante de la Mairie d'Agen), REDDAD (représente des personnels enseignants) et NEHAMIA (représentante des parents d'élèves PEEP), ainsi que de Messieurs SAUTONIE (représentant des personnels enseignants) et BAZAT (représentant des personnels ATOSS).

Mme PETIT, représentante des parents d'élèves FCPE, est désignée comme secrétaire de séance.

Avant l'approbation de l'ordre du jour, un représentant des personnels enseignants demande à ce que les questions diverses soient abordées en premier point et non à la fin. Il demande un vote à bulletin secret sur cette proposition.

Il est fait la lecture de l'ordre du jour ainsi que des questions diverses.

Approbation de l'ordre du jour

- 1) - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 septembre 2011.
- 2) - Adoption du Règlement intérieur du Conseil d'Administration.
- 10) - Questions diverses à la demande des parents d'élèves FCPE :
 - . Concernant les vols (entre élèves et maintenant entre adultes) y a-t-il une différence de traitement selon les cas ?
 - . Suite à l'envoi de votre courrier sur les prud'hommes, où en est la procédure ?
Et si condamnation qui va payer ?
 - . A quand l'élection du conseiller général jeune pour le remplacement de Bruno Gomez ?
 - . Quand aura lieu l'AG du FSE ?
 - . Peut-on nous expliquer la mise en place de la sécurité lors du cross du collège ?
 - . A quand le choix du photographe selon le BO par le CA ?
- 3) - Installation des nouveaux membres et des différentes commissions.
- 4) - Reliquats sorties et voyages scolaires
- 5) - Barème des fonds sociaux 2012
- 6) - Contrats, marchés et conventions
- 7) - Budget 2012
- 8) - État prévisionnel de la commande publique 2012
- 9) - Journée de solidarité 2012

Vote à bulletin secret pour la modification de l'ordre d'examen des points de l'ordre du jour.

Nombre de votant :	21
Pour	14
Contre	6
Abstention	1

Un représentant des professeurs arrive à 17h47. Le Conseil d'Administration passe à 22 présents.

1. Approbation du PV de la séance n°1 du 29 septembre 2011.

A la demande des parents d'élèves FCPE, sur le point 6 concernant les tarifs de la ½ pension 2012, la phrase « les représentants de parents d'élèves souhaitent qu'il n'y ait pas d'augmentation du prix du repas... » est modifiée comme suit « les représentants de parents d'élèves FCPE souhaitent qu'il n'y ait pas d'augmentation du prix du repas... ».

A la demande des parents d'élèves FCPE, sur le point 8B concernant les achats d'œuvres en lettres, la phrase « Il apparaît que ces achats pourraient être mutualisés et que la FCPE pourrait en prendre l'initiative. » est modifiée comme suit « Il apparaît que ces achats pourraient être mutualisés. »

Nombre de votant :	22
Pour	21
Contre	0
Abstention	1

2. Règlement intérieur du Conseil d'Administration.

M. le Principal en fait une lecture synthétique (annexe 2). Un professeur pose une question concernant l'article 6 « Il peut n'être qu'une partie du projet. » M. le Principal répond qu'au bout de 3h, les points non abordés peuvent ne pas être traités et reportés.

Nombre de votant :	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

10. Questions diverses

A - Concernant les vols (entre élèves et maintenant entre adultes) y a-t-il une différence de traitement selon les cas ?

Cela concerne le vol d'espèces dans un casier en salle des professeurs. Les 100€ étaient une partie de l'argent récolté par les élèves grâce à la vente d'objets pour financer leur voyage au Pays de Galles. M. le Principal explique que le vol n'est pas véritablement avéré. Que les parents d'élèves FCPE font une fixation sur les vols. Les vols existent à Dangla comme ailleurs mais que toutes les disparitions d'objets bien souvent sont des prêts ou des pertes. Mme le CPE tient un registre à la vie scolaire des déclarations de vols. Depuis la rentrée 23 vols déclarés et 12 objets retrouvés dans le collège (dont 2 vols intervenus en dehors du collège). Il n'y a donc pas toujours de certitude sur les vols. Concernant les adultes, M. le Principal adjoint explique qu'un professeur a signalé une disparition d'argent dans l'armoire de sa salle de classe : le vol a été un temps envisagé. En fait, la somme avait déjà été donnée et le professeur ne s'en souvenait plus. Plus généralement, il expose les modalités d'investigation en cas de vol supposé et il ajoute qu'il a conduit une réflexion sur les incivilités, en particulier les vols, dans le cadre du CESC en présence de représentants de parents, car il s'agit d'un travail d'équipe.

Un parent FCPE rappelle qu'il est intervenu sur la problématique des vols lors du dernier CA. Il s'inquiète de l'effet désastreux de ce vol et son absence d'élucidation sur les 600 élèves du collège. Il rappelle la mission éducative de l'établissement et s'étonne qu'en pareil cas, une plainte n'ait pas été déposée.

M. le Principal lui répond que cette disparition n'aura pas de conséquence sur le voyage et pour les familles, car une somme équivalente sera prélevée sur les fonds du FSE.

Deux professeurs ne sont pas d'accord avec le terme « non avéré ». Les explications données ne satisfont pas non plus les parents d'élèves FCPE.

B - Suite à l'envoi de votre courrier sur les prud'hommes, où en est la procédure ? Et si condamnation qui va payer ?

M. le Principal rappelle qu'il ne signe plus les contrats des EVS depuis juillet 2011 mais que le collège reste employeur pour les contrats antérieurs. Les 7 plaintes qui devaient être examinées le 15 novembre 2011 (l'audience a été reportée) concernent : « la violation du droit à la formation professionnelle » qui peut

entraîner la requalification des CDD en CDI. Il y a un risque pour le collège de perdre ce contentieux, avec une indemnité aux alentours de 70 000€ qui sera couverte par l'assurance du rectorat et du ministère. Les 8 autres plaintes, qui doivent être examinées le 17 janvier 2012, concernent une demande d'indemnité suite à un « licenciement sans cause réelle » à l'issue des contrats, estimée à 80 000€. Elles risquent de ne pas aboutir, s'agissant d'une perte d'emploi en fin de CDD.

C - A quand l'élection du conseiller général jeune pour le remplacement de Bruno Gomez ?

Un parent FCPE explique que lors d'une réunion elle a découvert qu'une élève avait été désignée pour remplacer le conseiller général jeune qui avait quitté l'établissement en fin d'année scolaire. La FCPE explique qu'elle ne trouve pas le procédé très démocratique.

M. le Principal adjoint explique que Bruno GOMEZ a déménagé, et que son suppléant, Maxime ROUBIS, n'a pas voulu prendre le relai. Il précise qu'il a interrogé le Conseil Général et qu'il existe un vide juridique à ce sujet. Afin de pallier la vacance de poste, il a été décidé de proposer une élève après lui avoir demandé son accord. La FCPE intervient en disant qu'il n'y avait pas de suppléant au collège Dangla, connu du Conseil Général, renseignements pris.

M. le Principal précise que dans ce cas, c'est au Conseil Général d'organiser une élection partielle.

D - Quand aura lieu l'AG du FSE ?

M. le Principal indique qu'elle était annoncée pour novembre lors du dernier CA, elle aura lieu le 2 décembre 2011 à 13h.

Un parent PEEP demande qui peut y aller et comment les personnes seront averties. Une lettre sera envoyée aux deux fédérations de parents d'élèves, ainsi qu'aux élèves délégués et aux enseignants. Un parent FCPE demande s'il n'est pas possible de mettre un mot dans le carnet de correspondance des élèves afin d'informer l'ensemble des parents.

M. le Principal indique que cela pose problème car il faudrait exclure les parents qui n'ont pas cotisé. Il précise que l'information sera mise en ligne sur la fenêtre numérique (ARGOS).

E - Peut on nous expliquer la mise en place de la sécurité lors du cross du collège ?

Un parent d'élève FCPE explique le comportement de la protection civile suite au malaise d'un élève lors du cross en octobre 2011. Il met en cause la compétence des secouristes et interpelle l'infirmière qui n'a pas voulu se déplacer sur le lieu où l'enfant était en souffrance car la protection civile a mis du temps à réagir. Celle-ci répond qu'elle se trouvait en salle d'art plastique transformée en poste de secours et que la protection civile a bien réagi. M. le Principal précise que ce qui devait être fait a été fait et qu'il y a eu anticipation car l'élève concerné avait connu le même problème lors du cross de l'année précédente. Un professeur, (professeur d'EPS et organisateur du cross) intervient pour dire que la personne de la protection civile n'était pas sûre d'elle. Une réflexion s'impose sur l'intervention de la protection civile lors du cross et il faudra penser à revoir l'accès aux secours.

F - A quand le choix du photographe selon le BO par le CA ?

Un parent d'élève FCPE intervient pour expliquer que le choix du photographe pour les photos dans le collège doit se faire lors d'un vote en CA au vu des textes en vigueur (BO).

M. le Principal fait lecture de la lettre envoyée par M. VIDAL à titre personnel à l'Inspection Académique, laquelle l'a informé de ce courrier et fait parvenir une copie. Il explique qu'il a relu la circulaire avec le trésorier du FSE. Il convient que le photographe aurait dû être choisi par le CA. Il indique ce sera fait lors de la rentrée prochaine et rappelle que le photographe choisi par le FSE est un professionnel.

3. Installation des nouveaux membres et des différentes commissions.

Il est à noter que les représentants des parents d'élèves PEEP n'ont pas voulu procéder à l'inversion des représentants siégeant dans les différents conseils ou commissions comme suggéré par M. le Principal et approuvé par la FCPE en 2010. La FCPE accepte toutefois la demande de la PEEP.

Après délibération, les compositions de la Commission permanente, du Conseil de discipline, du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) et de la Commission Éducative sont adoptées

successivement et à l'unanimité. (annexes 3abcd)

4. Reliquats sorties et voyages scolaires

M. le Gestionnaire indique que normalement un reliquat doit être affecté à un même type de voyage ou sortie. Les subventions accordées par le Conseil Général perçues en décalage par rapport aux dates des voyages ou des sorties ne sont remboursées aux parents des élèves concernés que si le montant est supérieur à 8€.

Un représentant des professeurs souhaiterait connaître les conditions du délai de latence de 1 an. M. le Gestionnaire précise qu'il parle d'année scolaire et non d'année calendaire. Il demande l'autorisation d'utiliser les reliquats des années antérieures pour les sorties et voyages à venir.

Nombre de votant :	22
Pour	21
Contre	0
Abstention	1

5. Barème des fonds sociaux 2012.

M. le Gestionnaire indique qu'il est le même que l'année dernière. Aide essentiellement pour les familles pour la ½ pension, et parfois pour les voyages. Même montant estimé que l'an passé pour les aides (annexe 4).

Nombre de votant :	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

6. Contrats, marchés et conventions

M. le Principal décrit le document et précise que la ligne des EVS a été enlevée (annexe 5). Un parent FCPE interroge le gestionnaire concernant le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères appliquée au collège en 2011, pour savoir si elle a été revue à la baisse ou si elle est conforme aux estimations de la CAA.

M. le Gestionnaire indique qu'elle n'a pas été revue à la baisse pour le moment. Une modification au niveau du self a été demandée au Conseil Général afin de faciliter le tri des déchets en fin de repas, mais pour le moment rien n'a été fait. Mais le Conseil Général a déjà procédé à un 1er versement de la prise en charge de la TEOM pour l'année 2011.

Nombre de votant :	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

7. Budget 2012

Explication donnée par M. le Gestionnaire du collège. Présentation du document sur 3 années. L'accent a été mis sur l'équipement pédagogique, informatique, la mise en réseau de toutes les salles sur fonds propres (annexe 6). Le collège est doté cette année de 15 ordinateurs pour la technologie par le Conseil Général. La subvention de fonctionnement est maintenue sur le même montant par le Conseil Général. Il y a une diminution des recettes de restauration car il y a moins d'élèves, augmentation des dépenses d'énergie, baisse de la téléphonie ainsi que des frais d'affranchissement. Une nouvelle ligne pour un véhicule de service (rétrocédé par le Conseil Général).

Un parent FCPE souligne une erreur dans la page 16 concernant le prix d'un ticket de restauration pour les personnels de catégorie A. M. le Gestionnaire rectifie le budget et doit faire parvenir les 3 documents modifiés suite à cette erreur matérielle.

Un parent FCPE l'interroge sur la nouvelle ligne budgétée concernant la formation des personnels (page 9).

M. le Gestionnaire précise que cela concerne le matériel incendie. Cette formation se fera sur une matinée pour un groupe de 10-12 personnes avec 2 heures de théorie puis 2 heures de pratique sur extincteurs. Un professeur demande quel seront les personnels formé car la protection incendie concerne aussi les bâtiments d'enseignement. M. le Gestionnaire répond qu'il veillera à associer les enseignants et les agents techniques à cette formation, et propose qu'un appel à volontaires soit fait au sein du personnel.

Nombre de votant :	22
Pour	20
Contre	0
Abstention	2

8. État prévisionnel de la commande publique 2012

M. le Gestionnaire indique qu'il s'agit d'un tableau faisant état des différents types de marchés publics à passer pour mettre en concurrence les entreprises afin de répondre aux besoins du collège (annexes 7ab). Évaluation faite sur des masses financières diverses. Ce document doit faire l'objet d'un vote.

Nombre de votant :	22
Pour	20
Contre	0
Abstention	2

9. Journée de solidarité 2012

Sa récupération, hors temps scolaire, est prévue le mardi 7 février 2012 et le jeudi 16 février 2012 après 17h, durant 2 heures. Cela concernera le livret de compétence et l'Histoire des Arts. Puis lors de la matinée « Portes ouvertes » le samedi 5 mai 2012 de 9h à 12h.

Les parents d'élèves FCPE souhaitent savoir s'ils seront conviés comme l'an passé à venir. M. le Principal y est favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Principal lève la séance à 20h.

Le secrétaire de séance

Le Président du Conseil d'Administration